

Good Partner

E.6 Mettre en place un système de labellisation pour le secteur de la distribution urbaine

L'ambition est de promouvoir et soutenir des entreprises de transport qui proposent des services adaptés au contexte urbain par un système incitatif reconnu. Ce système doit être applicable à tous les types d'entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité et doit engager les entreprises dans un processus d'amélioration continue. L'ambition est de répondre aux principales nuisances générées par le transport de marchandises (voire au-delà), à savoir la sécurité routière, l'impact environnemental et le bruit. Une étude menée pour Bruxelles Mobilité a permis d'identifier le label FORS (système d'accréditation des flottes appliqué à Londres) comme la solution la plus adéquate.

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



 Mettre en place un cluster de distribution urbaine pour stimuler l'innovation entrepreneuriale (voir action F.4)

 Définir les modalités de mise en œuvre d'un label et les mesures incitatives liées à son obtention (intégration dans les tarifs de la taxe kilométrique, octroi de réduction tarifaire pour les entreprises labellisées sur les propriétés régionales (Port de Bruxelles et citydev.brussels), mise en place de formations spécifiques, utilisation comme critère d'autorisation d'accès dans des zones à circulation restreinte)

 Promouvoir l'obtention d'un label par des mesures incitatives pour les entreprises

 Intégrer, dans les marchés privés et publics, des critères de sélection des prestataires labellisés

Analyse de l'avancement et des freins

Avec le Green Deal Logistique urbain, un premier cluster composé de pionniers qui souhaitent accélérer la décarbonation du transport de marchandises en Région bruxelloise a été créé en 2023. Le but de cet écosystème est de permettre aux signataires de prendre des engagements individuels, d'entrer en réseau et de développer de nouvelles solutions pour décarboner le transport, y compris via un appel à projet collaboratif.

Faute de ressources humaines, le déploiement d'un label FORS, similaire au système d'accréditation des flottes appliqué à Londres, n'a pu être développé. La première étape pour la mise en œuvre d'un tel label sera de décider si la Région doit mettre en place ce label uniquement à Bruxelles ou si une collaboration fédérale ou interrégionale est possible.

Le label n'ayant pas encore vu le jour, il n'a pas été possible d'avancer sur les deux actions qui en découlent.

Chiffres clés

- Degré de mise en œuvre de FORS : /
- Nombre d'entreprises labellisées par niveau (bronze, argent ou or) : /

Réalisations illustrées



Greendeal Signature – Bruxelles Environnement- Avril 2023 @Yannickcoppens-SPRB-GOB

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.